

5- Le logement des jeunes

- L'accueil, information, orientation -

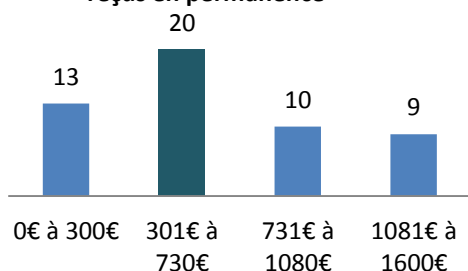
L'étude réalisée par le RAHL42 en lien avec les 5 missions locales du département ligérien a mis en exergue le problème spécifique du logement des jeunes : jusqu'à 30% des personnes en centre d'hébergement d'urgence sont des jeunes de 18 à 25 ans, 10% des jeunes reçus en 1^{er} accueil par les missions locales sont mal-logés, 17% sont en fragilité liée au logement et le public jeune accède difficilement au parc social.

Aussi **l'ASL a fait le choix d'initier une action spécifique dédiée au logement des jeunes**. C'est ce qui l'a conduit à adhérer à **L'Union Nationale des CLLAJ** (comité local pour le logement autonome des jeunes) en mai 2018.

Les permanences dédiées au logement des jeunes

Depuis le 31 mai 2018, l'ASL assure **une permanence hebdomadaire sur rendez-vous** dans les locaux de la mission locale de St-Etienne, ouverte à tous les jeunes de 18 à 30 ans. Il s'agit d'**un lieu d'accueil, d'information et d'orientation**, qui leur permet d'être entendus sur leur projet logement, leurs difficultés, leurs besoins ou ressources. Les permanences permettent également de promouvoir toutes les initiatives des partenaires favorisant l'accès au logement ou à l'hébergement des jeunes sur le bassin stéphanois.

Montant des ressources des jeunes
reçus en permanence



2018 en bref :

- **52 jeunes reçus en permanence**
- **61% étaient hébergés dans leur famille ou chez des tiers**
- Suite à la permanence, 23 jeunes se sont maintenus dans le logement ou ont accédé à un logement autonome
- 7 jeunes logés dans le parc privé / 2 logés dans le parc public.
- **Organisation de 5 ateliers collectifs**, rassemblant au total 16 jeunes.

Les ateliers collectifs

L'ASL a mis en place des **ateliers collectifs** sur des thèmes généraux, ludiques et pratiques :

« **A quoi je m'engage si je prends un appartement ?** » : le contrat de location, le paiement du loyer, les réparations locatives, le voisinage, l'assurance etc.

« **Comment trouver et choisir son appartement ?** » : les charges liées au logement, les bailleurs publics et privés etc.

« **Combien coûte un logement ?** » : la caution, le loyer, les ouvertures de compteur, l'assurance, les droits sociaux / Comment faire des économies quand j'habite un appartement ?

5- Le logement des jeunes

- Les solutions de logements -

J'APPART

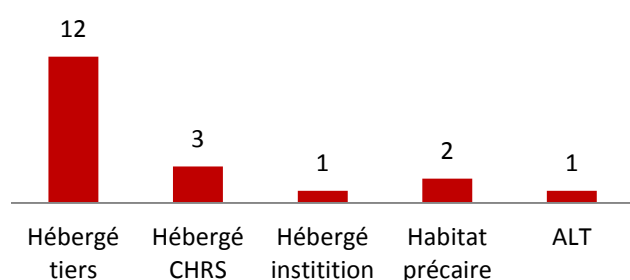
C'est un dispositif d'intermédiation locative en sous-location, financé par l'Etat, dédié au logement **des jeunes de 18 à 25 ans engagés dans un parcours d'insertion professionnelle**.

L'ASL loue 12 logements meublés (10 à Saint-Etienne et 2 à Montbrison), qu'elle sous-loue à des jeunes orientés par la Mission Locale (après validation par le SIAO). **Ce logement est conditionné à l'adhésion du jeune à un accompagnement social lié au logement, assuré par l'ASL, et à un suivi lié à l'emploi, assuré par la Mission Locale.**

L'objectif de J'APPART est d'accompagner le jeune dans sa prise d'autonomie. L'entretien du logement, la gestion du budget, l'apprentissage des démarches administratives sont autant d'éléments travaillés avec lui durant le temps de son contrat d'occupation temporaire. Il est ensuite accompagné pour sortir du dispositif vers un logement autonome.



Le parcours logement avant J'Appart



2018 en bref :

- **Ouverture de 2 logements J'Appart à Montbrison**
- 19 jeunes logés (12 hommes et 7 femmes)
- Age moyen : 23 ans
- Une durée moyenne d'accompagnement de 11 mois

ALT

L'ASL loue 2 logements conventionnés en Allocation Logement Temporaire, dans la vallée du Gier. Ils permettent à des jeunes de 18 à 25 de bénéficier d'un logement meublé, adapté à leurs ressources faibles, et d'un accompagnement social exercé par la Sauvegarde42.

A noter que, en 2018, l'un des jeunes logé en logement ALT et engagé dans une dynamique d'insertion par l'emploi a intégré le dispositif J'APPART.

NOUVEAUTE 2018 – LE BAIL ACCOMPAGNE

Le manque d'expérience locative, le défaut de caution solidaire, les faibles ressources constituent autant d'obstacles à l'accès au 1er logement autonome pour les jeunes.

Aussi, afin de donner le « coup de pouce » nécessaire pour soutenir l'accès et le maintien des jeunes dans un logement de droit commun, l'ASL propose un nouvel outil : **le bail accompagné**.

Il s'agit concrètement de jouer un rôle de médiation entre le jeune et le bailleur, pendant 6 mois suite à l'entrée dans le logement. C'est donc un **outil de régulation** susceptible de rassurer un bailleur.

En 2018, 2 baux accompagnés ont été signés avec le bailleur Cité Nouvelle, facilitant ainsi l'entrée de 2 jeunes dans le parc social public.